



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2025



Délibération n° 2025/67

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'étude avec la commune de BAZOGES-EN-PAILLERS et la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - Les Essarts – Ilot Bel Air

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

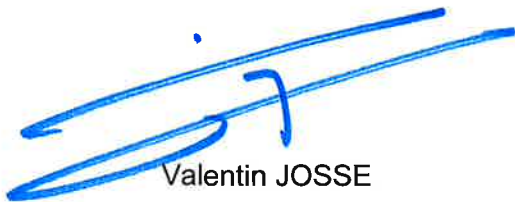
Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la convention d'étude en vue de réaliser un projet de requalification approuvée par le Conseil d'Administration du 29 mai 2024,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'étude entre la commune Bazoges en Paillers, la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - Les Essarts et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de requalification de l'ilot Bel Air,
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 25 septembre 2025



Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée
Le Préfet de la Vendée
Nadia SEGHIER